

République Islamique de Mauritanie
Honneur- Fraternité- Justice



Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme

Plan d'action quinquennal pour le développement des secteurs du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme :2016-2020

Note intermédiaire

Nouakchott, Novembre 2015.

Présentation

Malgré la libéralisation du commerce, la concurrence ne s'est pas automatiquement installée en Mauritanie. La concurrence avec les grands groupes est difficile pour les PME à cause de leur accès limité au financement, de leur manque d'états financiers fiables, du manque de personnel qualifié, des coûts de fonctionnement élevés et du poids important de la fiscalité.

Aussi, pour une plus grande coordination des interventions des secteurs du commerce, le Département entend assurer, au cours des cinq prochaines années, une meilleure synergie pour la valorisation des potentialités nationales, la diversification des exportations, l'approvisionnement des marchés, l'ancrage de la concurrence dans le secteur, la régulation du marché des assurances, la mise en place d'outils de contrôle de la qualité et de protection des consommateurs.

Pour ce faire, Le département s'attellera ainsi dans le cadre de ses prérogatives à veiller à la sécurisation de l'approvisionnement national pour les produits de première nécessité. Il encouragera également l'optimisation des coûts d'importation des produits de grande consommation et aidera à la définition d'un cadre de concertation entre les différentes administrations en charge des questions d'approvisionnement afin d'anticiper sur les turbulences des marchés internationaux essentiellement pour les prix des produits de base.

I. Concurrence et protection des consommateurs

Le dispositif législatif et institutionnel de lutte contre les pratiques anticoncurrentielles devrait, en plus des aspects sur la concurrence, être essentiellement et très largement étendu à la protection économique des consommateurs et à leur sécurité sanitaire.

1.1 Concurrence

La révision du code du commerce a comblé de nombreuses lacunes et ambiguïtés mais il est plus souhaitable l'adoption d'une législation (loi et décrets d'application) spécifique à la concurrence.

Il s'agit pour le département de mettre sur pied une véritable politique de la concurrence qui doit venir compléter la libéralisation des investissements et des échanges, la privatisation et la déréglementation, en garantissant principalement que les processus concurrentiels soient renforcés et

encouragés, et que les avantages des interactions du marché ne restent pas dans les mains de quelques groupes monopolistiques. L'adoption d'une politique de la concurrence en Mauritanie encouragera la baisse des prix, stimulera l'investissement et les exportations et contribuera à la formalisation des PME.

De manière générale en matière de concurrence et de réglementation des prix, le département devra veiller à l'introduction et au respect des normes de qualité internationales, à permettre aux petites entreprises informelles à s'intégrer dans l'économie formelle, à accroître la concurrence des marchés par l'adoption de règles claires et effectives, à améliorer la gouvernance réglementaire et à inscrire effectivement la politique de la concurrence dans l'agenda des politiques économiques.

Mais il faut être conscients que les fruits qui pourraient être récoltés dans ce domaine ne sont pas toujours immédiats et que la réussite de ces actions dépend tant d'une réelle volonté politique que des actions de sensibilisation du public.

En définitive, sur le plan de la concurrence il s'agit d'assurer la régulation concurrentielle des marchés. L'objectif est de garantir les conditions d'un fonctionnement équilibré et transparent des marchés par :

- La lutte contre les ententes et les abus de position dominante
- la lutte contre les pratiques commerciales déloyales pour assurer notamment la loyauté des relations entre les fournisseurs et les distributeurs,
- l'examen de la situation de la commande publique pour en assurer l'accès équitable et transparent,
- la lutte contre les contrefaçons.

1.2 La législation de protection des consommateurs

En Mauritanie, il n'y a pas de législation pour la protection des consommateurs en particulier contre les malfaçons, les fraudes, le non respect des normes etc. Les nuisances provenant des activités économiques ne sont pas encore bien réglementées.

En somme il s'agit d'abord d'assurer la protection économique des consommateurs en mettant en place une loi spécifique à la protection du consommateur qui devrait être adoptée À l'instar des pays de la région.

L'objectif est d'informer de façon loyale les consommateurs et de contribuer ainsi à donner confiance dans l'acte d'achat. Il s'agit de veiller à assurer la qualité que les consommateurs sont en droit d'attendre d'un produit ou d'un service (règles d'étiquetage, de composition et de dénomination des marchandises, contrôle des falsifications et tromperies). Cela peut également favoriser le développement de dispositifs de valorisation de la qualité

(normes, labels, appellations d'origine ...) et est le garant de cette qualité supérieure annoncée.

II. COMMERCE EXTERIEUR

Malgré les progrès accomplis, les formalités relatives au commerce extérieur (exportations et importations) restent lourdes, lentes et très coûteuses. La Mauritanie est très mal positionnée par rapport aux pays voisins, le pays reflète davantage l'image d'un marché de négoce que d'un pays d'investissement ou/ et d'exportation.

Une stratégie de simplification des procédures et de réduction des coûts doit être renforcée.

Le Département, dispose de deux outils pour améliorer ce dispositif : le cadre intégré renforcé et les APE.

2.1 Le Cadre Intégré Renforcé

Le Cadre Intégré Renforcé (CIR) est un programme multi-donateurs qui aide les pays en développement à jouer un rôle plus actif dans le système commercial mondial et à surmonter les obstacles au commerce du côté de l'offre. L'objectif final du CIR est de favoriser la croissance économique et le développement durable ainsi que de faire sortir le plus grand nombre possible d'individus de la pauvreté. Dans ce contexte, l'Etude Diagnostique sur l'Intégration Commerciale (EDIC) peut être considérée la pierre angulaire du programme du CIR pour ce qui est d'intégrer le commerce dans le plan de développement national d'un Pays membre. L'EDIC, sa matrice et les plans d'action du pays représentent le fondement de tous les projets ultérieurs qui peuvent être exécutés au titre du CIR. L'objectif principal de l'EDIC est d'identifier les contraintes qui limitent l'intégration du pays – dans ce cas-ci la Mauritanie – dans le système commercial multilatéral. Pour cette raison, l'EDIC vise à réaliser une analyse très approfondie de ces contraintes allant au-delà des apparences, et vise à suggérer une série de mesures correctives qui soient pragmatiques (à travers de la Matrice des actions) et liés au commerce et au secteur privé.

2.2 Accord de Partenariat économique

Dans la perspective de la signature de l'Accord de Partenariat économique (APE) entre la région Afrique de l'Ouest (CEDEAO + Mauritanie) et l'Union européenne, notre pays s'est engagé à négocier un *Accord d'Association* avec la CEDEAO.

Sur cette base, a été créée en septembre 2014 une Commission nationale chargée de préparer l'Accord d'Association avec la CEDEAO ayant pour mandat d'étudier le projet de *Protocole d'Entente* à conclure pour le lancement des négociations entre les deux parties.

Au terme de leurs travaux, les deux parties sont parvenues à un *projet d'Accord d'Association* dont certaines parties restent à approfondir. Ce *projet d'Accord d'Association* prévoit principalement :

- l'adhésion de la Mauritanie au Tarif Extérieur Commun (TEC) et au Schéma de libéralisation des échanges (SLE) de la CEDEAO,
- l'acceptation par la Mauritanie des dispositions relatives à la libéralisation des Services
- l'acceptation par la Mauritanie des modalités de coopération pour la gestion de l'Accord et pour la mise en œuvre du TEC et du SLE.

Les parties du texte de l'Accord à examiner en profondeur portent sur les questions ci-après :

- la possibilité de conclure un accord commercial comportant des concessions tarifaires avec une tierce partie,
- l'adhésion de la Mauritanie au protocole de la CEDEAO relatif à la libre circulation des personnes,
- la coopération dans le domaine monétaire et financier.

La Mise en œuvre du MEGC permettra à la Mauritanie de mieux analyser les avantages comparatifs d'un tel accord.

Au regard de la portée politique et de l'intérêt économique de cet Accord pour la région, sa conclusion permettra d'assurer une mise en œuvre efficace de l'Accord de Partenariat Economique (APE) auquel sont parties notre pays et les quinze (15) Etats membres de la CEDEAO.

III. Les assurances

Les objectifs opérationnels suivants ont été identifiés :

- Réviser le cadre réglementaire (capital minimum, assurances obligatoire, application du plan comptable) ;
- Promouvoir le secteur par l'encouragement des investisseurs étrangers et développement de nouveaux produits, notamment islamiques) ;
- Renforcer les capacités techniques des acteurs du secteur.

IV. INDUSTRIE

Le Sommet des Nations unies sur les objectifs de développement durable (ODD) a adopté l'objectif 9 qui consiste à : « Bâtir une infrastructure

résiliente, promouvoir une industrialisation durable et encourager l'innovation ».

4.1 Développement Industriel

Convaincu qu'un secteur industriel développé est contributeur à une croissance économique forte, génératrice de valeurs ajoutées, créatrice d'emplois et par conséquent favorable à la lutte contre la pauvreté, le Gouvernement a élaboré sa stratégie nationale du développement du secteur industriel dont la mise en œuvre va tourner autour de cinq axes :

- AXE 1: LA VALORISATION DU POTENTIEL INDUSTRIEL ;
- AXE 2 : L'AMELIORATION DE LA QUALITE ET DE LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES ET LA CREATION ET AMENAGEMENT DES ZONES INDUSTRIELLES ;
- AXE 3 : LA DIVERSIFICATION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE ;
- AXE 4 : L'INSERTION DANS LE PHENOMENE DE DELOCALISATION ;
- AXE 5 : LA MISE EN PLACE D'UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AUX ENTREPRENEURS DU SECTEUR.

4.2 Processus de normalisation et d'accréditation

La mise en œuvre pratique du dispositif de normalisation et de promotion de la qualité définie par la loi de 2010 doit être rapidement réalisée. Il en est de même en matière d'infrastructure institutionnelle (création d'un Organisme National de Normalisation) et de contrôle (création et renforcement des laboratoires d'analyses et d'essai de contrôle de qualité ou de métrologie). Le processus d'accréditation des laboratoires doit être accéléré.

4.3 Protection des droits de propriété intellectuelle

Les textes et les structures en charge de la propriété intellectuelle sont éparpillés dans différents instruments juridiques et fonctionnent de manière désordonnée.

L'adoption du projet de code de la propriété intellectuelle, incluant les droits d'auteur et les droits connexes, doit être accélérée.

De manière générale, la faible application de la législation semble être la principale raison aux infractions aux droits de propriété intellectuelle. La lutte contre la contrefaçon ne semble pas constituer encore une priorité. Même si l'on peut comprendre les raisons à court terme (ravitaillement du marché à des prix raisonnables), cette option n'est pas de nature à développer un secteur privé mauritanien.

Une stratégie fondée sur la sensibilisation, la formation et le respect des règles de la propriété intellectuelle est à cet égard une priorité pour garantir la qualité des produits des producteurs et des exportateurs mauritaniens.

V. TOURISME

5.1 Communication

Après trois éditions (2008, 2010 et 2012) à Paris, principal marché émetteur, le Département a orienté la manifestation à partir de 2015 vers l'Espagne pour diversifier le marché émetteur à travers une campagne de communication auprès du pays hôte. L'objectif est de montrer notamment au quai d'Orsay, qui continue de placer la Mauritanie en zone rouge, que le tourisme est un des piliers de notre économie et que les efforts entrepris par l'Etat pour sécuriser ses frontières, sont irréversibles. Un accord a été signé pour la création d'une école d'hôtellerie et du tourisme en Mauritanie.

Cette opération de communication va se concrétiser par l'organisation d'EDUCTOUR et de voyage de presse en Mauritanie.

5.2 Stratégie Nationale du développement du Tourisme

L'élaboration d'une nouvelle Stratégie Nationale du développement du Tourisme pour atteindre un développement durable du secteur du tourisme, qui valorise ses atouts naturels, environnementaux et culturels, et ce, grâce à une implication forte du secteur privé dans toutes les phases de son développement et à l'assurance d'une sécurité renforcée.

5.3 Promotion

Vitrine de promotion et de commercialisation du pays par excellence, les salons de tourisme constituent le meilleur moyen de véhiculer l'image de la Mauritanie. Aussi, il s'agissait de marquer sa présence aux événements suivants inscrits dans l'agenda international:

- FITUR DE MADRID ;
- BIT MILAN ; ITB BERLIN ;
- SALON DE LA RANDONNEE Paris;
- ARABIAN TRAVEL MARKET Dubaï ;
- TOP RESA Paris;
- BT EXPO, Bruxelles.

MCIT: PLAN D'ACTION 2016

Axes	Objectifs	Activités programmées	FINANCEMENT		Chronogramme D'exécution		Indicateurs de suivi			OE
			En millions UM		Preparation	exécution	Def de l'indicateur	Situation de réf	Situation cible	
1 Valorisation et modernisation du secteur	1,1 améliorer les infrastructures et services de base		Acquis	dec-16						
		1.1.1 Mise en œuvre du Programme EMEL			nov-12	dec-16	niveau de réalisation	Arrêté PM	100%	CAB
		1.1.2 Mise en place d'une unité institutionnelle du CIR		300	mai-15	dec-16	niveau de réalisation	Etude disponible	100%	DEPC/DPCE
		1.1.3 Mise en place d'un Centre d'Appui à la Technologie et l'Innovation		50	oct-14	dec-16	niveau de réalisation	OMPI	100%	DDI
		1.1.4 Mise en place du Bureau de mise à niveau des entreprises		50	oct-14	dec-16	niveau de réalisation	Approuvé dans l'organigramme	100%	BMNE
		1.1.5 Mise en place d'un Centre Mauritanien pour la Promotion des Exportations		50	oct-14	dec-16	niveau de réalisation	Etude disponible	100%	DEPC/DPCE
		1.1.6 Projet d'une "Ecole Formation Touristique"		500	déc-14	dec-16	niveau de réalisation	Projet de Convention avec Espagne	100%	DEPC/DT
		1.1.1 Décret organisant la métrologie			oct-14	dec-16	Décret signé	document disponible	100%	DNPQ
		1.1.2 Décret organisant le Conseil Mauritanien de Normalisation et de qualité			oct-14	dec-16	Décret signé	document disponible	100%	DNPQ
		1.1.3 Décret organisant la normalisation			oct-14	dec-16	Décret signé	document disponible	100%	DNPQ
		1.1.4 Mise en application du Plan comptable des assurances			oct-14	dec-16	PCA révisé	Séminaire effectué	100%	DCA
		1.1.5 Actualisation des textes juridiques pour la réorganisation des activités du Tourisme		10	oct-14	dec-16	niveau de réalisation	Repertoire	100%	DT
		1.1.6 Elaboration d'une loi sur la concurrence			oct-14	dec-16	niveau de réalisation	document disponible	100%	DCRFPC
		1.1.7 Législation la protection des consommateurs			oct-14	dec-16	nbre d'entreprises	PACSEP	100%	BMNE
		1.1.8 Mise en œuvre de l'accord d'association avec la CEDEAO			oct-14	dec-16	niveau de réalisation	document disponible	100%	DPCE

2. Renforcement des capacités	2.1 rehausser le niveau de compétence des agents	2.1.1 Formation Métrologie			oct-14	dec-16	nbre de bénéficiaire	Modules	100%	DNPQ
		2.1.2 Formation ISO			oct-14	dec-16	nbre de bénéficiaire	Modules	100%	DNPQ
		2.1.3 Formation sur la propriété intellectuelle			oct-14	dec-16	nbre de bénéficiaire	OAPI	100%	DDI
		2.1.4 Mise en œuvre de la SNDI	10		oct-14	dec-16	nbre de bénéficiaire	Modules	100%	DDI
		2.1.5 Accréditation des labos masse et température			oct-14	dec-16	niveau de réalisation	PACSEP	100%	DNPQ
		2.1.6 Pourvoi des postes vacants			oct-14	dec-16	nbre de recrutement	organigramme	23	CAB
		2.1.7 Formation du personnel			oct-14	dec-16	nbre de bénéficiaire	25%	75%	CAB
3	2,2 améliorer le système d'informations	2.2.1 Elaboration d'une stratégie nationale de propriété intellectuelle		15	oct-14	dec-16	niveau de réalisation	PNUD	100%	DEPC/DDI
		2.2.2 Elaboration de la stratégie nationale du développement du tourisme		15	oct-14	dec-16	niveau de réalisation	PNUD	100%	DEPC/DT
		2.2.3 Validation de l'Etude Diagnostique sur l'intégration commerciale	30		oct-14	dec-16	niveau de réalisation	SECIR	100%	DEPC/DPCE
		2.2.4 Application du MEGC pour les APE	3		oct-14	dec-16	niveau de réalisation	PNUD	100%	DEPC
		2.2.5 Elaboration des normes de classification de l'hôtellerie en Mauritanie		10	oct-14	dec-16	niveau de réalisation	TDR disponible	100%	DEPC/DT
		2.2.6 Etude sur le circuit d'importation des produits alimentaires	3	15	oct-14	dec-16	niveau de réalisation	TDR disponible	100%	DEPC
		2.2.7 Suivi des stocks et de la consommation des produits de base pour l'approvisionnement des marchés	3		oct-14	dec-16	niveau du stock	maquette disponible	100%	DCRFPC
		2.2.8 Suivi quotidien des prix des produits de première nécessité	3		oct-14	dec-16	évolution des prix	maquette disponible	100%	DCRFPC
		2.2.9 Suivi de l'encadrement des Associations des consommateurs	3		oct-14	dec-16	quantité de produits	maquette disponible	100%	DCRFPC
		2.2.10 Suivi de l'intégration des stratégies du Département dans la SCAPP		5	oct-15	dec-16	niveau de réalisation	TDR disponible	13	DEPC
Promotion et communication	3.1 Promouvoir le pays à grande échelle	3.1.1 Opérations de communication		20	oct-14	dec-16	niveau de réalisation	Weosu	100%	DEPC/ONT
		3.1.2 Organisation et participation à des événements promotionnels et commerciaux (foire, salons et exposition)	80		oct-14	dec-16	nbre d'événement	plan marketing	100%	ONT
		3.1.3 Organisation de journées de promotion " tourisme et		20	oct-14	dec-16	niveau de réalisation	Mauritanie à paris	100%	DEPC/DT

		investissement" en Espagne								
		3.1.4 Organisation d'un salon des inventeurs et des innovateurs		20	oct-14	dec-16	niveau de réalisation	0	100%	DEPC/DDI
	3,2	3.2.1 Publication et mise à jour du site du MCIT			oct-14	dec-16	nbre de mise à jour	Site disponible	24	DIA
	Communiquer sur les actions du Département	3.2.2 Création de supports promotionnels pour le Tourisme (CD-ROM, dépliants, guide, carte ...)		30	oct-14	dec-16	nbre de support	maquette disponible	100%	ONT
		3.2.3 publication d'un bulletin trimestriel d'information	2		oct-14	dec-16	nbre de bulletin	maquette disponible	4	DEPC
		3.2.4 Publication du rapport annuel du MCIT	1		oct-14	dec-16	nbre de rapport	maquette disponible	1	DEPC